



**5 Décembre 2020,
Journée nationale d'action
pour l'emploi et contre la précarité**

Nous devons agir, pour ne pas subir !

Plusieurs mois se sont écoulés depuis le début de la pandémie et pourtant le gouvernement n'a pas fait le choix d'investir dans les capacités hospitalières (**dans tout le secteur public et y compris dans le service de santé des armées**). Il n'a pas non plus mis les moyens nécessaires dans l'éducation nationale et a poursuivi sa politique de protection d'intérêts financiers des grands groupes capitalistes de notre pays, au travers d'aides publiques massives sans aucune obligation de sauvegarde d'emplois et d'exonérations de cotisations.

Dans notre ministère ainsi que dans tout notre champ fédéral, les restructurations se poursuivent comme s'il ne s'était rien passé et l'emploi de salariés de plus en plus précarisés ne cesse d'augmenter.

Aujourd'hui, ce sont plus d'1 million de licenciements, tous secteurs confondus qui sont annoncés alors que les grandes entreprises verseront plus de 30 milliards d'euros de dividendes aux actionnaires du CAC 40 en 2020.

Aujourd'hui, 10 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont recensées dont 3 millions d'enfants.

Cette crise sanitaire est un drame mais elle ne doit pas pour autant servir de prétexte pour la remise en cause de nos libertés. Elle ne doit pas non plus « confiner » notre activité car les salariés ont plus que jamais besoin d'une CGT offensive à leur côté.

Le monde d'après ne se construira pas sans les salariés. Ce 5 décembre 2020 doit constituer un moment fort pour exiger que les femmes et les hommes soient enfin placés au centre des orientations politiques, par une meilleure répartition des richesses pour une réelle prise en compte des besoins.

Un moment fort de mobilisation pour exiger entre autre :

- **Une loi d'urgence contre les licenciements, les restructurations, externalisations et délocalisations,**
- **L'imposition d'une contribution exceptionnelle des grandes fortunes et la taxation des dividendes pour financer les investissements socialement utiles, dont notre système de santé a besoin.**

Au delà des questions d'emplois, nous devons également revendiquer l'abandon de toutes nouvelles régressions en matière de retraite.

Voilà pourquoi, nous invitons l'ensemble des salariés actifs et retraités à s'inscrire dans les diverses initiatives et manifestations proposées par la CGT, dans nos régions et départements.

[Le Samedi 5 Décembre, exprimez vos revendications par vos mobilisations !](#)
[Et pour être mieux écoutés, adhérez à la CGT !](#)

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE POUR MANIFESTATION D'INITIATIVE SYNDICALE

En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant autorisé par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public (article 3 du décret suscit ), d clar  au pr fet de d partement, qui ne l'a pas interdit

Fait   :

Le :   :

(Date et heure de d but de sortie   mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant b n ficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs d placements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le d placement consid r  entre dans le champ de l'une de ces exceptions.